



COMMUNIQUE DE PRESSE

07/2005

Berlin, le 14 décembre 2005

Déclaration du Conseil national d'éthique relative à l'appel de l'Association des victimes de la loi sur l'euthanasie et la stérilisation forcée concernant la loi "sur la santé héréditaire"

Le Conseil national d'éthique a adopté lors de sa séance du 24 novembre 2005 la déclaration suivante:

L'association des victimes de la loi sur l'euthanasie et la stérilisation forcée a lancé en janvier 2004 un appel au *Bundestag*, afin qu'il déclare expressément caduque d'emblée la loi "sur la santé héréditaire" de 1933 et a sollicité en outre le soutien du Conseil national d'éthique en 2005 pour cette requête.

La "loi sur la santé héréditaire" et son application touchent à des questions de dignité de l'individu et de respect de sa personne, ainsi qu'à des principes fondamentaux du rapport entre État et individu. Selon le Conseil national d'éthique, il faut prendre en considération tout particulièrement ces deux aspects, même aujourd'hui dans le cadre des sciences de la vie et notamment du point de vue de l'eugénisme.

Au temps de la dictature nationale-socialiste, près de 350.000 hommes et femmes ont subi l'humiliation d'une stérilisation forcée et d'autres mesures connexes, ainsi qu'une très profonde atteinte dans leur dignité humaine. Ces mesures ont été prises en référence à la "loi sur la santé héréditaire".

Cette loi a fait l'objet d'une abrogation formelle en 1974. Les décisions de stérilisation des tribunaux de santé héréditaire de l'époque ont été abolies par voie légale en 1998. Dès 1988, le *Bundestag* a déclaré dans une résolution que "les stérilisations forcées pratiquées pendant la période de 1933 à 1945 sur la base de ce que l'on appelle la loi sur la santé héréditaire constituent un préjudice national-socialiste", en ne proscrivant toutefois que les mesures et non pas la loi elle-même en tant "qu'expression de la conception nationale-socialiste inhumaine de 'vie indigne d'être vécue' ". Le *Bundestag* s'est laissé guidé en cela par la conviction que la suppression forcée de la capacité de reproduction constitue une atteinte inadmissible à l'intégrité physique et représente une grave violation de la dignité humaine.

Le Conseil national d'éthique approuve cette évaluation et accueillerait favorablement le fait que le *Bundestag* accède à la requête de

Conseil national d'éthique

Le Conseil national d'éthique a pour vocation de regrouper le débat interdisciplinaire entre les sciences naturelles, la médecine, la théologie et la philosophie, les sciences sociales et le droit.

Il rend des avis sur les questions d'éthique que posent les nouveaux développements dans les domaines des sciences de la vie, ainsi que sur les conséquences qu'ils peuvent avoir pour l'individu et pour la société.

Membres

Kristiane Weber-Hassemer, secrétaire d'État à la retraite (Présidente)
Prof. Dr. Jens Reich (Vice-président)
Prof. Dr. Eberhard Schockenhoff (Vice-président)

Dr. Hermann Barth
Prof. Dr. Wolfgang van den Daele
Prof. Dr. Horst Dreier
Prof. Dr. Eve-Marie Engels
Prof. Dr. Detlev Ganten
Prof. Dr. Volker Gerhardt
Prof. Dr. Regine Kollek
Christiane Lohkamp
Prof. Dr. Martin Lohse
Mgr l'évêque coadjuteur Dr. Anton Losinger
Prof. Dr. Eckhard Nagel
Prof. Dr. Therese Neuer-Miebach
Prof. Dr. Christiane Nüsslein-Volhard
Prof. Dr. Peter Propping
Heinz Putzhammer
Dr. Peter Radtke
Dr. Jürgen Schmude, ministre fédéral à la retraite
Prof. Dr. Bettina Schöne-Seifert
Prof. Dr. h. c. Richard Schröder
Prof. Dr. Dres. h. c. Spiros Simitis
Prof. Dr. Jochen Taupitz
PD Dr. Christiane Wopen

Contact presse et relations publiques

Ulrike Florian
Téléphone: +49 (0)30/203 70-246
Télécopie: +49 (0)30/203 70-252
e-mail: florian@ethikrat.org
Site Internet: www.ethikrat.org

Chef de l'administration

Dr. Rudolf Teuwsen
Téléphone: +49 (0)30/203 70-612
Portable: 0173-2590190
e-mail: rteuwsen@ethikrat.org

l'Association des victimes de la loi sur l'euthanasie et la stérilisation forcée et étende le jugement qu'il a porté sur les mesures prises sur la base de la loi à ladite loi elle-même, ainsi qu'à toutes réglementations de ce genre.

Secrétariat

Jägerstrasse 22/23

D-10117 Berlin

Téléphone: +49 (0)30/203 70-242

Télécopie: +49 (0)30/203 70-252

e-mail: kontakt@ethikrat.org

Site Internet: www.ethikrat.org